

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Résolution 215 (2006)¹ sur Tchernobyl, 20 ans après: les élus locaux et régionaux face aux catastrophes

1. Le 26 avril 2006 marque le vingtième anniversaire de la catastrophe sans précédent dans l'histoire de l'humanité qui s'est produite à la centrale nucléaire de Tchernobyl.
2. Les conséquences de l'accident nucléaire survenu à Tchernobyl ont longtemps fait l'objet de spéculations et le sujet n'a aujourd'hui encore rien perdu de son actualité. C'est pourquoi le Congrès a souhaité tenir une conférence sur «Tchernobyl, 20 ans après: le rôle des pouvoirs locaux et régionaux face aux catastrophes», à Slavutych, en Ukraine.
3. Avant l'accident, les travailleurs de Tchernobyl et leurs familles habitaient dans la ville de Pripjat, à présent désaffectée, à proximité de la centrale. Evacués en 1986, ils vivent aujourd'hui à Slavutych, une ville nouvelle construite à environ 50 kilomètres du site. Le Congrès remercie son maire, Volodymyr Udovychenko, d'avoir proposé de tenir cette conférence dans sa ville et d'y débattre du rôle des collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des catastrophes.
4. Le Congrès se félicite des résultats de la conférence et, en particulier, de l'Appel de Slavutych, qu'il fait sien.
5. Le Congrès note avec satisfaction le lancement du Forum européen pour la gestion des catastrophes aux niveaux local et régional, en tant que réseau d'échange d'expérience entre collectivités territoriales.
6. Le Congrès invite les pouvoirs locaux et régionaux des Etats membres du Conseil de l'Europe:
 - a. à mettre en œuvre, dans leurs actions et leurs politiques, les principes énoncés dans l'Appel de Slavutych;
 - b. à diffuser cet appel à leurs partenaires associés aux actions de prévention et de gestion des catastrophes.
7. En outre, le Congrès transmet l'Appel de Slavutych aux associations de pouvoirs locaux et régionaux, nationales et internationales, les invitant à le diffuser largement.

Annexe

Appel de Slavutych lancé par la Conférence internationale «Tchernobyl 20 ans après: les pouvoirs locaux et régionaux face aux catastrophes»

Slavutych (Ukraine), 2-4 mars 2006

Nous,

Participants de la Conférence internationale «Tchernobyl 20 ans après», élus locaux et régionaux, parlementaires, représentants de gouvernements, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, et experts,

Réunis à Slavutych pour marquer le vingtième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl,

Adoptons un appel qui sera transmis au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et communiqué aux autres organisations pertinentes.

Ici, à 50 kilomètres de Tchernobyl, vingt ans après la plus terrible catastrophe technologique de l'histoire de l'humanité, nous éprouvons la nécessité de réaffirmer solennellement cinq grands principes, que nous appellerons désormais «Principes de Slavutych» et qui devraient servir de lignes directrices aux autorités publiques dans les domaines de la sûreté nucléaire.

Nous espérons que le Congrès, dans ses travaux, s'inspirera de cet appel que nous adoptons et qu'il sera d'accord pour que cet appel puisse faire l'objet d'une recommandation au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Les «Principes de Slavutych»:

1. Le rôle central des Etats

Etant donné la complexité et la dangerosité des processus engagés, l'industrie nucléaire est par nature de la responsabilité de l'Etat, en particulier pour les grands problèmes de technologie énergétique et d'implantation des installations, et pour les questions de sécurité.

Les responsabilités fondamentales de l'Etat à cet égard ne sauraient être déléguées. Une gestion globale de la sûreté nucléaire, à l'échelle mondiale, ne peut être envisagée sans une coordination au niveau de l'Etat, en liaison avec la communauté internationale. De plus, seuls les Etats peuvent mobiliser les moyens nécessaires à l'éducation et à la recherche scientifique, qui sont essentielles et qui sont les premières mesures d'une politique de prévention à long terme.

2. Le rôle essentiel des collectivités territoriales

Par leur position en première ligne et leur proximité avec les populations directement concernées qu'ils représentent, les pouvoirs territoriaux ont un rôle déterminant à jouer, en partenariat avec le gouvernement central, pour faire participer les citoyens et assurer la protection des populations.

3. La solidarité de voisinage

La catastrophe de Tchernobyl a démontré qu'un accident nucléaire ignore les frontières, locales, nationales et internationales.

Aussi, la sûreté nucléaire ne saurait se satisfaire des limites politico-administratives de nos Etats. Elle implique une solidarité effective de voisinage, une coopération transfrontalière qui fait de tous les territoires concernés, quel que soit l'Etat auquel ils sont rattachés, des partenaires égaux.

4. La transparence et l'information

L'accès à l'information doit être large et permanent. Les organisations internationales, les gouvernements, les opérateurs nucléaires et les gestionnaires des installations nucléaires ont une obligation d'information honnête et complète à l'égard des populations des territoires concernés, des populations voisines, et de la communauté internationale. Cette obligation doit être mise en œuvre en temps normal comme en temps de crise.

5. L'association et la consultation des populations

Tant au niveau national pour les grands choix technologiques, et en particulier celui du choix du nucléaire civil, qu'au niveau local pour les implantations, les mesures de sécurité prises, et la fermeture des sites, les populations directement concernées doivent être associées et consultées selon des procédures propres à chaque pays, y inclus toutes les formes de consultation directe.

Cette association est nécessaire à l'instauration d'une «culture de la sécurité», seul bouclier crédible face à l'ampleur des risques et condition indispensable à la mise en œuvre des plans globaux de sécurité.

* * *
*

Par ailleurs, il est important que les pouvoirs territoriaux qui ont déjà fait l'expérience d'une catastrophe ou qui sont confrontés à de tels risques puissent échanger ces expériences. Ils appellent le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et le Comité des régions de l'Union européenne à donner la priorité nécessaire à ces problèmes dans leurs travaux. Le Forum européen pour la gestion des catastrophes aux niveaux local et régional, qui a été lancé durant la Conférence de Slavutych, peut jouer un rôle important à cet égard.

* * *
*

Au-delà de l'affirmation des «Principes de Slavutych», la conférence veut rendre hommage au Gouvernement ukrainien et aux collectivités territoriales de ce pays qui depuis vingt ans font face aux tragiques conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Nous nous félicitons que la communauté internationale ait fait des efforts non négligeables en faveur des pays touchés.

Nous encourageons aujourd'hui tous les acteurs concernés à construire le nouveau confinement du terminal 4 en conformité avec les normes écologiques internationales en vigueur. Nous sommes convaincus qu'un soutien technique et financier est indispensable pour aider ces collectivités à refermer ce chapitre noir de l'histoire industrielle du monde et nous nous engageons, pour ce qui nous concerne, à poursuivre ces objectifs.

1. Discussion par le Congrès et adoption le 31 mai 2006, 2^e séance (voir document CG(13)9, projet de résolution présenté par G. Doganoglu (Turquie, L, PPE/DC) et W. Van Gelder (Pays-Bas, R, PPE/DC), rapporteurs).